



Guéret, le 23 novembre 2018

Communiqué de presse

Élection municipale partielle complémentaire de Saint-Pardoux-Mortierolles les dimanches 16 et 23 décembre 2018

À la suite de la démission de Madame Marie-Rose LALEMODE, conseillère municipale de Saint-Pardoux-Mortierolles le 13 août 2014, du décès de Monsieur Yves PONSIN, le 9 mars 2016 et la démission de Monsieur Bernard LABORDE, de son mandat de maire de Saint-Pardoux-Mortierolles, et en application des articles L. 2122-8 et L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de pourvoir les deux sièges vacants.

La Préfète de la Creuse, a fixé par arrêté du 20 novembre 2018 la convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au **dimanche 16 décembre 2018** et l'éventuel **second tour** aura lieu le **dimanche 23 décembre 2018**

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse